



Droit au bail comment justifier le prix

Par **ANNE CLAIRE**, le **12/08/2009** à **11:15**

Bonjour,

je souhaite acquérir un local commercial de 60m² dans un bourg ,une fleuriste était implanté là et sa fais 4 mois qu'elle a emménagé dans un local neuf situé a 500metre de celui-ci et paye donc double loyer car elle est vends son droit au bail
je suis donc intéréssé par celui-ci sauf que je le trouve très excessif au niveau du prix car il est vide donc travaux a prévoir (faire des bureaux) il est vieux ...
mes questions serait de savoir comment elle calcul se prix ,sur quoi elle se base ,comment peut elle le justifier sachant que je dois la rencontrer sur qu'elle argument je peux faire baisser le prix ?

merci pour vos reponses
cordialement
anne

Par **fabienne034**, le **12/08/2009** à **14:54**

Bonjour,

C'est l'offre et la demande par rapport au secteur !

Il faut donc lui faire une offre

pour les arguments, il y a la crise, vous payez comptant elle n'aura plus de loyer à payer

etc.....

Pour tout savoir sur la cession d'un bail commercial:

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>

Par **ANNE CLAIRE**, le **13/08/2009** à **09:37**

je voulais savoir quand on s'installe dans des locaux neuf ,il n'y a pas de droit au bail vu qu'il n'y avait pas d'anciens locataires ; il y a juste un loyer a payer aux proprietaire et c'est que quand la personne partira qu'elle proposera ce droit au bail

cordialement

anne